

DEPARTEMENT des VOSGES
Arrondissement de SAINT-DIE
Canton de GERARDMER
Commune de **GRANGES-AUMONTZEY**
Tél : 03.29.51.41.09.

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Date de convocation : 11 Juillet 2022

Numéro : 20220715_107

Nombre de membres en exercice : 27 Présents : 13 Procurations : 6 Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux le 15 Juillet à 18 heures 30, les Conseillers Municipaux, légalement convoqués, se sont réunis au Siège de la Commune Nouvelle sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS, Maire.

La séance a été publique

Présents : BONNE Martine, COLLIN Stéphane, CUNY Cyril, DAESCHLER Laetitia, GROSJEAN Claude, GUYOT Régine, LAURENT Etienne, MAURICE David, MOUROT Corinne, PERRIN Christine, PERRIN Eric, STACH René, THOMAS Frédéric.

Procurations : BERNAGE Michel (à STACH René), DURIEZ Frédéric (à GROSJEAN Claude), JACOB Christophe (à COLLIN Stéphane), HABY Laurent (à PERRIN Eric), MARCHAL Sophie (à THOMAS Frédéric), SOMARÉ Christelle (à STACH René).

Sont absentes excusées : BLAISE Martine, ROUSSEL Elisabeth, VINCENT Marie-Christine, VOIRIN Julien.

Sont absents : BARETH Lydie, BATOZ Antoine, KILINC-LAGUIN Marie-Cécile, MOREIRA Jorge.

Secrétaire de séance : Madame Régine GUYOT.

Objet : Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes (9.1)

Transfert de compétence « Urbanisme » à la CCGHV

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 153-8 et L 153-9,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2019 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2021 décidant de la Modification du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2021 décidant de prescrire la déclaration de projet important mise en compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté de constitution de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges,

.../...

.../...

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- sur les conditions dans lesquelles le projet de révision, le projet de modification et la déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme ont été établis et à quelles étapes ils se situent,
- sur le transfert de la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu, et de la carte communale, à la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges à laquelle la Commune de GRANGES-AUMONTZEY est rattachée depuis le 1^{er} janvier 2022,

Le Conseil Municipal,

- **Décide** de donner son accord à la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges pour qu'elle achève les procédures de révision, modification et déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme,
- **Prend** acte que la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges se substitue de plein droit à la Commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure de révision, de modification et de déclaration de projet du PLU engagée par la Commune avant le 1^{er} janvier 2022.

Ainsi délibéré le 15 Juillet 2022
Tous les membres ont signé,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric THOMAS

Pour Le Maire
Par délégation

